

Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants 2023

1. INTRODUCTION

Ce rapport concerne l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Il est publié par Duchesnay inc. et ses sociétés affiliées, en conformité avec la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « *Loi* ») en vigueur au Canada.

Les références dans ce rapport à « **Duchesnay** », « Société », « nous », « notre » et à des termes similaires désignent Duchesnay inc. et ses et ses sociétés affiliées en général, à une ou plusieurs d'entre elles, ou à ceux et celles qui y travaillent. Les sociétés affiliées de la Société incluses dans la portée de ce rapport sont : Médunik Canada Inc., (« **Médunik** »), et Analog Pharma Canada inc. (« **Analog** »).

2. NOTRE ENGAGEMENT

Ce rapport aborde les principales activités que nous avons entreprises au cours de cet exercice financier pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans notre organisation et notre chaîne d'approvisionnement. De plus, il énonce nos initiatives existantes et futures de conscientisation et de prévention liées au travail forcé et au travail des enfants.

Duchesnay s'engage à veiller à ce que toutes les opérations commerciales et les activités auxquelles elle-même et ses sociétés affiliées participent soient menées conformément aux normes éthiques les plus élevées. Dans la production de ses produits pharmaceutiques, Duchesnay se donne pour mission d'améliorer la santé des patients et de soutenir leur épanouissement tout en créant un monde meilleur en misant sur l'innovation et l'excellence. Nous insistons sur la protection des droits de la personne dans le cadre de nos activités et de nos relations d'affaires. Conformément à ces valeurs, nous insistons sur une approche de tolérance zéro envers le travail forcé et le travail des enfants.

Au cours du dernier exercice financier, nous avons continué de mener nos activités conformément à nos objectifs plus larges favorisant le bien être de nos employés et le maintien d'un milieu de travail exemplaire. Nous avons pris les mesures suivantes pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons entamé des initiatives de collecte de renseignements pour mieux cartographier les chaînes d'approvisionnement de nos principaux fournisseurs notamment en vue de préparer un questionnaire de conformité à leur intention.
- Nous avons également débuté la rédaction des clauses de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants destinées à être insérées dans tous nos contrats pertinents.

3. NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES ET NOS CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

3.1. Nos activités

Duchesnay inc. est une compagnie de produits pharmaceutiques faisant partie du Groupe Pharmaceutique Duchesnay. Le Groupe pharmaceutique Duchesnay comprend 6 entités pharmaceutiques : Duchesnay Inc., Duchesnay USA Inc., Médunik Canada Inc., Médunik USA Inc., Analog Pharma Canada Inc. et Analog Pharma Inc., chacune ayant une mission spécifique.

Duchesnay opère à l'échelle internationale, exportant ses médicaments vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie, dans plus de 50 pays à travers le monde. Le siège social ainsi que l'usine de fabrication de Duchesnay est situé à Blainville, au Québec. Les sociétés américaines du Groupe Pharmaceutique Duchesnay sont basées à Princeton, dans le New Jersey.

Duchesnay Inc. et Duchesnay USA Inc. proposent des solutions efficaces et sûres pour la santé des femmes à chaque étape de leur vie. Médunik Canada Inc. et Médunik USA Inc. offrent des traitements innovants aux personnes atteintes de maladies rares. Enfin, Analog Pharma Canada Inc. et Analog Pharma Inc. sont dédiées à la fabrication de médicaments génériques de qualité supérieure, notamment pour les maladies rares.

3.2. Notre chaîne d'approvisionnement

Notre chaîne d'approvisionnement se caractérise par la présence d'un grand nombre de fournisseurs directs et de confiance avec lesquels nous avons tissé des liens durables. Plusieurs de nos principaux fournisseurs sont des entreprises d'ampleur internationale, de bonne réputation avec qui nous entretenons des relations commerciales de longue date. La confiance est le mot d'ordre dans l'industrie du médicament entre fournisseurs et manufacturiers car la santé des patients reste une priorité absolue qui génère une grande responsabilité.

Dans la production de nos médicaments, nous sommes souvent amenés à travailler avec des partenaires internationaux, souvent Européens, pour obtenir des matières premières ou d'autres composantes de produits pharmaceutiques. La très grande majorité des fournisseurs de Duchesnay opèrent depuis l'Europe et fabriquent leurs produits localement dans un contexte réglementaire étroit.

Nous devons nous approvisionner de produits hautement spécialisés comme des ingrédients pharmaceutiques actifs et nous sélectionnons ainsi des fournisseurs bien établis dans l'industrie pharmaceutique. Le fait d'opérer dans le domaine des soins de la santé ajoute un élément de responsabilité qui nous pousse à être consciencieux et diligent dans la sélection de nos partenaires d'affaires. Évoluant également dans l'industrie pharmaceutique fortement réglementée, nous nous devons de cartographier diligemment nos chaînes d'approvisionnement.

Duchesnay comprend toutefois qu'elle ne possède pas une visibilité parfaite des chaînes d'approvisionnement de ses propres fournisseurs. C'est pour cette raison qu'elle a décidé d'élaborer un questionnaire à l'intention de ces derniers pour avoir un meilleur aperçu de l'origine de chacun de leurs produits.

Nous croyons que la gestion des risques sociaux inhérents aux chaînes d'approvisionnement relève de notre responsabilité, tout comme celle de nos fournisseurs, engageant toutes les

entreprises, indépendamment de l'industrie dans laquelle elles opèrent et ce, même si leur secteur n'a pas été identifié comme étant particulièrement à risque.

4. POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Chez Duchesnay nous cherchons à établir un environnement et un climat de travail bénéfique pour toute les parties impliquées incluant nos employés, clients et fournisseurs. Nous faisons affaire uniquement avec des clients et fournisseurs à qui nous faisons entièrement confiance pour nous fournir les composantes nécessaires à la fabrication de nos médicaments. Nous incitons ces partenaires commerciaux à déployer leurs prestations dans le respect des droits de la personne.

4.1. Nos politiques

Nous n'avons pas encore établi de politiques portant spécifiquement sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Par contre, nos politiques déjà en place soutiennent de manière générale notre engagement à agir de manière éthique et intègre à l'interne ainsi que dans toutes nos relations commerciales. Notre politique de santé et sécurité au travail ainsi que notre politique anti-harcèlement ont été instaurées pour favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire. Aux termes de ces politiques, tout employé s'engage à participer activement à l'identification des risques en milieu de travail et à prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir les accidents de travail et les lésions professionnelles et à dénoncer immédiatement toute forme de violence ou harcèlement en milieu de travail.

4.2. Processus de diligence raisonnable

Dans la foulée de l'entrée en vigueur de la Loi et suivant la fin de notre dernier exercice financier, nous avons effectué certaines vérifications sommaires sur nos fournisseurs prioritaires et nous avons noté que la majorité se conforment; la majorité d'entre eux possèdent un code de conduite des fournisseurs ou encore des processus d'approvisionnement éthique ou d'approvisionnement responsable)

Étant donné que nous n'avons pas mis en œuvre nos propres procédures de vérification diligente, nous nous appuyons actuellement sur celles de nos fournisseurs, tout en reconnaissant que bon nombre d'entre eux sont soumis à des lois similaires sur le travail forcé et le travail des enfants ici ou à l'étranger.

5. ÉVALUATION DES RISQUES

Bien que nous n'ayons pas entrepris une initiative formelle d'identification des risques, nous n'avons identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pas eu à entreprendre de mesures de remédiation. Jusqu'à présent, aucune perte de revenu pour les familles vulnérables n'a été signalée, causée par des mesures prises pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Si une situation avérée de travail forcé ou de travail des enfants était portée à notre attention, Duchesnay prendrait immédiatement des mesures appropriées de remédiation pour y mettre fin et prévenir de telles situations à l'avenir.

6. ÉVALUATION DE RISQUES ET GESTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

Nous n'avons jusqu'à présent pris aucune mesure de remédiation quant au recours au travail forcé et des enfants ou la perte de revenus de familles vulnérables, étant donné qu'aucun cas précis d'abus de cette nature n'a été porté à notre attention.

7. FORMATIONS

À l'embauche, nous offrons une formation à tous nos employés relativement aux tâches à accomplir et sur la santé et la sécurité au travail. Nous leur fournissons une copie de nos politiques internes pour formation et attestation.

Nous n'avons pas encore dispensé de formation à notre personnel en ce qui concerne les questions relatives au travail forcé et au travail des enfants, mais nous sommes généralement engagés à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations commerciales. Une fois que nous aurons un retour de nos fournisseurs suite à l'envoi du questionnaire portant sur leur chaîne d'approvisionnement, nous évaluerons la nécessité d'organiser des séances de formation officielles portant sur ces enjeux précis.

8. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE NOTRE APPROCHE

Veiller à ce que les pratiques de travail forcé et de travail des enfants ne se produisent pas dans notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement est et restera toujours sujet à une constante amélioration. Bien que nous n'ayons pas encore pris de mesures spécifiques pour évaluer l'efficacité de nos actions, nous avons l'intention d'évaluer notre efficacité dans la prévention et la réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement à une étape ultérieure, notamment en effectuant une vérification régulière de nos politiques et procédures relatives au travail forcé et au travail des enfants. À la lumière de cet exercice, nos Sociétés ajusteront proactivement leurs processus et contrôles en mesurant l'efficacité de ces initiatives.

Ce rapport a été approuvé par le Président de Duchesnay inc. le 31 mai 2024 conformément au paragraphe 11 (4)(a) ou au sous-paragraphe (4)(b)(i) ou (ii)] de la *Loi* et constitue le rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Conformément aux exigences de la *Loi*, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans ce rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la *Loi*, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Éric Gervais



Président de Groupe Pharmaceutique Duchesnay et de ses sociétés affiliées